

Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial

ORIENTATION : Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial

Les éléments fondamentaux des chartes de Parc naturel régionaux que constituent les composantes environnementales (la biodiversité et la qualité des paysages, l'eau, ...) nécessitent une prise en compte sur l'ensemble du territoire, y compris donc dans l'activité économique.

De la même manière, les démarches transversales qui vont s'organiser, en référence à la charte du Parc, autour de la trame verte et bleue, des SAGE et des Plans Climat territoriaux, ne peuvent laisser à l'écart le monde de l'entreprise, ne serait-ce que pour des raisons réglementaires.

La charte du Parc propose donc que les collectivités, les entreprises et leurs organisations professionnelles soient pleinement investies dans ces enjeux, par des engagements visant à leur excellence environnementale.

Parallèlement, la qualité du territoire, notamment sur le plan de ses savoir-faire et de ses patrimoines, offre des opportunités de valorisation économique jusqu'ici peu

explorées.

Ces potentialités n'ont que très peu été abordées de manière globale, et n'ont donc a fortiori pas fait l'objet d'une mise en valeur coordonnée.

Les préoccupations en matière d'emploi manifestées par tous les responsables du territoire conduisent donc à proposer de renforcer les orientations de la charte sur ce point.

1. Pages

- [Soutenir les entreprises dans leur démarches d'innovation et leur évolution vers des pratiques plus économes des ressources et de l'énergie](#)
- [Structurer les potentialités économiques liées à la charte du Parc](#)
- [Accompagner la structuration de la filière bois](#)
- [Encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation](#)